



Les taux et la facture

Trois taux, et une frontière célèbre : le croissant mangé au comptoir ou emporté. Puis la facture, qui permet au client de déduire la TVA, et qui oblige celui qui...

8,1 %

normal

2,6 %

réduit

3,8 %

hébergement

8,1/108,1

TVA dans un prix TTC

**LA RÈGLE****Ce que dit la loi**

Le taux normal est de 8,1 % ; le taux réduit de 2,6 % s'applique notamment à l'eau par conduites, aux denrées alimentaires sans boissons alcooliques, aux médicaments, aux journaux et livres sans caractère publicitaire, aux produits d'hygiène menstruelle ; l'hébergement est à 3,8 % (art. 25).

**LA RÈGLE****À retenir**

La **restauration** sur place est au taux normal ; l'emporté au taux réduit si l'organisation sépare les deux (art. 25 al. 3).

**LA RÈGLE****La règle clé**

Café bu au comptoir : 8,1 % (art. 25 al. 3)

**LA RÈGLE****Pour s'en souvenir**

« Sur place, plein tarif ; à emporter, taux réduit. »

**LE PIÈGE****Le piège**

Calculer 8,1 % d'un prix TVA comprise donne une TVA trop élevée. Sur un montant TTC, on multiplie par 8,1 et on divise par 108,1 (environ 7,49 %).

**LA BASE LÉGALE****Les références**

LTVA art. 25, 26, 27.

**Le cas express**

Un hôtel facture 216 francs la nuit, petit-déjeuner compris. TVA ?

✓ $7.91 \ 216 \times 3,8 \div 103,8 = 7.91.$

**✓ À retenir, dans l'ordre**

- ☐ Classer chaque vente par taux.
- ☐ Séparer emporté et sur place.
- ☐ Vérifier les mentions de la facture.
- ☐ Ne jamais afficher la TVA sans être inscrit.
- ☐ Corriger toute facture erronée.